

## Annexe 2

### 1. Coordonnées de l'administration fiscale française signataire de la présente convention

Direction des impôts des non-résidents (DINR)

Division de la fiscalité des professionnels et du recouvrement

10, rue du Centre

TSA 70007

93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX – France

Courriel : [dinr.pro.recouvrement@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dinr.pro.recouvrement@dgfip.finances.gouv.fr)

Tél : + 33 (0) 1 57 33 88 88

### 2. Numéro d'identification de l'établissement payeur signataire de la convention

N° d'identification de l'établissement payeur signataire de la convention attribué par l'administration fiscale française :

.....

### 3. Lieu de dépôt de la déclaration et de paiement des prélèvements forfaitaires et/ou des prélèvements sociaux

La déclaration établie en euros, accompagnée du paiement du prélèvement forfaitaire et/ou des prélèvements sociaux (en euros) et de l'état récapitulatif (montants en euros) doivent être adressés à :

Recette des non-résidents

10 rue du Centre

TSA 50014

93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX – France

Tél : + 33 (0) 1 57 33 82 00

Courriel : [recette.nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:recette.nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr)

### 4. Modalités de paiement du prélèvement forfaitaire et/ou des prélèvements sociaux par virement bancaire

Lorsque le paiement des impositions dues (prélèvements forfaitaires et/ou prélèvements sociaux) est effectué par virement bancaire, le montant du virement doit couvrir à la fois les impositions dues et les frais de virement bancaire qui sont à la charge de l'établissement payeur signataire de la convention. Le paiement est effectué par virement bancaire opéré obligatoirement en euros sur le compte de la recette des non-résidents (bénéficiaire du virement) ouvert à la Banque de France dont les références sont les suivantes :

- IBAN : FR 76 3000 1000 6449 1900 9562 088

- BIC : BDFEFRPPCCT